

## Un toit pour mes frères

Dans son dernier livre (2007) intitulé *Un toit pour mes frères*, Bernard Devert, fondateur du mouvement *Habitat et Humanisme*, créé en 1985, s'efforce de formuler des propositions concrètes « pour une économie solidaire » qui s'inscrirait en réaction à la violence économique et sociale faite aux victimes du mal logement.

Au même moment ou presque, la loi du 5 mars 2007 consacre sur le papier un droit au logement opposable qui peine à s'imposer dans les faits.

Quelques années auparavant, en 2004, un peu par hasard et en lien avec cet espace de résistance à l'exclusion que représente l'Union Diaconale du Var, j'ai été amené à découvrir localement *Habitat et Humanisme* et à prendre conscience des problèmes du mal logement. Comme souvent, l'association (*Habitat et Humanisme Var*) qui donne dans notre département (il existe aujourd'hui en France 47 associations locales) sa visibilité au mouvement et qui incarne sa réalité était à la recherche de bonnes volontés pour se relancer. Je n'ai pas su dire non, accueillant avec une certaine confiance ce qui m'était envoyé et revenant à la vie associative après une expérience antérieure dans une entité gérant une entreprise d'insertion.

L'esprit de la Charte du mouvement *Habitat et Humanisme* peut être résumé en disant qu'il fait reposer toute son action sur la primauté de la personne humaine et sur la dimension transformatrice de la rencontre de l'autre. Comme l'écrit Bernard Devert, « pour que tous trouvent un logement, il nous faut déloger en nous ce qui est refus de l'autre ». D'ailleurs, ce n'est pas seulement de logement qu'il s'agit, mais aussi et surtout d'habitat, c'est-à-dire de lieux propices à une vie digne et favorables aux échanges humains. Ainsi s'explique aussi le souci de ne pas se contenter de permettre aux personnes concernées de trouver un logement, mais encore de les accompagner, c'est-à-dire de les écouter, conseiller, orienter de manière à ce qu'elles s'intègrent dans leur nouvel habitat.

*Habitat et Humanisme* n'est pas un mouvement d'Église et le fait que Bernard Devert soit prêtre catholique après avoir été promoteur immobilier n'y change rien. Mais cela n'interdit nullement de penser que les valeurs dont il est imprégné ne sont en rien étrangères à une certaine conception de la foi chrétienne, et en le rejoignant je n'ai pas mis de côté, bien au contraire, mon identité de croyant.

L'une des originalités de l'action que mène *Habitat et Humanisme*, c'est aussi de s'efforcer de lier l'économique et le social par le biais de l'épargne solidaire. Sans atteindre encore des sommets, celle-ci globalement progresse, et *Habitat et Humanisme* y tient sa place en collectant via plusieurs supports financiers (livret d'épargne, fonds commun de placement, épargne salariale, souscription d'actions...) les disponibilités de ceux qui souhaitent donner un sens éthique à l'utilisation de leur argent. Un passage en quelque sorte de l'argent facile à l'argent fertile selon encore la formule de Bernard Devert... Comment ne pas voir là comme un prolongement concret des paroles de Jean Paul II en 1993 écrivant que « l'homme, dans l'usage de ses biens, ne doit jamais tenir les choses qu'il possède légitimement comme n'appartenant qu'à lui, mais les regarder aussi comme communes, en ce sens qu'elles puissent profiter non seulement à lui mais aussi aux autres » (*Gaudium et Spes* § 69) ?

En bref, la démarche d'*Habitat et Humanisme*, mouvement laïc, m'a paru rejoindre ce que je comprends de mon rôle par rapport à la réalisation du Royaume de Dieu auquel il nous appartient de travailler ici et maintenant, avec nos moyens et notre intelligence, afin de discerner sa présence dans le monde où nous vivons et dans les hommes qu'il met sur notre route.

**Michel PAILLET**

Président d'*Habitat et Humanisme Var*

### **Un exemple concret : LE LIVRET « AGIR », du Crédit Coopératif.**

La banque *CRÉDIT COOPÉRATIF* propose à ses clients un livret d'épargne solidaire, analogue aux livrets *A* de la *Banque postale* ou de la *Caisse d'Épargne*, donc au même taux d'intérêts, à ceci près que les intérêts ne reviennent que pour moitié au titulaire du livret. Celui-ci a décidé, au moment de l'ouverture dudit livret, de faire profiter une association de l'autre moitié des intérêts produits.

La banque lui présente une liste de plusieurs dizaines d'associations de solidarité ou de développement durable, parmi lesquelles il choisit l'une d'elles. *Habitat et Humanisme* figure sur cette liste, et il lui revient donc les sommes ainsi produites.

Aussitôt après l'ouverture du livret, *Habitat et Humanisme* adresse une correspondance à l'épargnant, le remerciant pour son geste et lui proposant de le tenir au courant des activités régulières de l'association, à laquelle il est libre d'adhérer ou non.

À noter que le *CRÉDIT COOPÉRATIF* propose également une carte de paiement/retraits qui reverse, à chaque retrait d'espèces, un certain pourcentage à des organismes similaires.

Nous nous permettons de faire remarquer l'existence de ces deux « produits » de grande consommation et de facilité d'utilisation...

À nous de jouer !